

LA RETRAITE À QUEL ÂGE ?

De réforme en réforme, le système de retraite par répartition est peu à peu détricoté pour faire la place à un système de type assurantiel fondamentalement inégalitaire.

Conjointement, l'âge de départ à la retraite est sans cesse remis en débat en regard de l'évolution de l'espérance de vie et d'un soi-disant alignement sur celui en vigueur chez nos voisins européens, lui-aussi constamment sur le reculoir.

Le nouveau concept inventé par les réformateurs est celui d'« âge d'équilibre » un âge de départ qui serait ajusté automatiquement à l'espérance de vie.

Mais de quel « âge » parle-t-on ?

L'âge légal du départ ? C'est l'âge à partir duquel nous sommes autorisés à partir à la retraite aujourd'hui : 62 ans.

L'âge d'annulation de la décote (ou « âge pivot) ? C'est l'âge à partir duquel est ouvert un droit automatique à une pension sans décote, aujourd'hui : 67 ans, hors spécificités professionnelles.

L'âge effectif de départ ? C'est l'âge moyen de départ d'une génération, 62 ans et 8 mois au régime général en 2018, 63 ans pour les femmes.

L'âge d'arrêt d'activité ? C'est l'âge auquel, en moyenne, les seniors cessent leur activité. Un senior sur deux n'est plus en emploi au moment de son départ en retraite et 1.4 millions de 53-69 ans sans emploi ni retraites en 2015 (DREES).

L'« âge d'équilibre », ou un âge de départ en recul automatique.

L'âge de départ resterait fixé à 62, mais un « âge d'équilibre » sera mis en place à 64 ans... en apparence. Le départ à 62 ans est possible, mais serait pénalisé par une décote de 10 %. Le départ à 66 ans serait « récompensé » par une surcote de 10%. Alors que, rappelons-le, 1 senior sur 2 n'est déjà plus en activité au moment de liquider sa retraite...

L'« âge d'équilibre » : un système juste ?

Fini le principe des annuités : si j'ai commencé à travailler à 19 ans et que j'ai cotisé 43 ans, je partirai à 62 ans... avec une décote.

Mais si j'ai commencé à travailler à 24 ans, que j'ai cotisé 40 ans : je peux partir à 64 ans, sans décote. Si je pousse jusqu'à 66 ans, j'aurai cotisé 42 ans et je pourrai partir avec une surcote.

Ce système sera injuste pour les carrières longues !

L'« âge d'équilibre », ou un âge de départ en recul automatique

Par ailleurs, la réforme prévoit que cet âge d'équilibre soit automatiquement repoussé à mesure que l'espérance de vie s'accroît : pour la génération 1990, il est déjà prévu qu'il soit fixé à 67 ans.

En reculant l'âge d'équilibre en fonction de l'allongement de l'espérance de vie, le gouvernement organise le recul automatique de l'âge de départ en retraite. Alors même que l'espérance de vie en bonne santé (64 ans pour les femmes, 62 ans pour les hommes) n'augmente plus...

L'entourloupe finale : des économies de court terme sous couvert de « transition »

Sous couvert de mesures de transition, le gouvernement prépare, en même temps que la réforme « systémique » une « réforme paramétrique », c'est-à-dire des « ajustements » à court terme des paramètres du système actuel.

Objectif annoncé ?

Trouver 10 milliards d'euros par an jusqu'en 2025. Le gouvernement n'arrête pas de répéter que seules les personnes nées après 1963 seraient touchées par la réforme... « systémique ».

Ce que des économies de court terme veulent dire : même les personnes qui partiront à la retraite avant 2025 seront touchées par une réforme et une baisse de leur pension.

Nous sommes donc toutes et tous concernés...

Les évolutions démographiques et la retraite

- 1945 à 1974 baby boom → 2005 à 2035 papy boom
 - Baisse de la natalité (à partir de 1975)
 - Espérance de vie à 60 ans (+ 1,6 mois / an)
- } Besoin de financement

L'explosion des naissances de 1945 à 1974 se traduit évidemment par une explosion du nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus entre 2005 et 2035.

Si l'on considère que sont « actifs » et donc cotisent toutes les personnes appartenant à la tranche d'âge des 20-59 ans et sont « à la retraite » toutes les personnes âgées de 60 ans ou plus, alors, les évolutions de la démographie génèrent un besoin de financement supplémentaire des retraites et cela donc depuis 2005, début du papy boom.

Les évolutions démographiques

Population des *	2007	2047
0 – 19 ans	15,3 (25 %)	16 (22 %)
20 – 59 ans	33,2 (54 %)	33,1 (46 %)
60 ans ou plus	13,2 (21 %)	22,7 (32 %)

On peut certes discuter les hypothèses faites par l'INSEE et donc les résultats de ces projections ; une chose demeure cependant certaine : le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus va s'accroître de manière très importante d'ici 2050 au sein de la population française en proportion de celle-ci. Après 2050, cette proportion restera à peu près stable.

À l'âge de départ en retraite et à taux de remplacement du revenu d'activité par la pension de retraite inchangés, il faudra donc forcément consacrer à cette population une part des richesses créées chaque année plus importante qu'aujourd'hui si on veut lui conserver le niveau de vie qui est le sien.

Le problème des retraites est donc un problème de financement, et la CGT a des propositions: <http://www.ugict.cgt.fr/retraites>

**Le 5 décembre je participe avec la CGT
aux manifestations pour un autre projet de société**

Centre Scientifique
& Technique Jean Féger
F017 - avenue Larribau
64018 PAU Cedex
05 59 83 42 56 / 60 43 / 68 21

Tour Coupole
& St Martin d'Hères
04B01 - 2 place Jean Millier
La Défense 6, 92078 PARIS
01 47 44 72 75
06 28 78 94 34

Pôle Étude Recherche
Lacq (PERL)
Pôle Économique 2 - BP47
64170 LACQ
05 59 67 37 37

 @CGTTtotal
 facebook.com/CGTTtotal
 amont-holding.cgt-ues@total.com
 ep.cgtttotal.fr
 06 28 78 94 34